



# VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE PROXIMITE

Direction Des  
Espaces Urbains  
  
Service des  
Espaces Verts – Cimetières

Antibes, le 07 FEV. 2008

Monsieur COLLOT  
29, Avenue de la Rostagne  
06160 JUAN LES PINS

Réf. : MG/PHD/RB  
E 27  
01/02/2008.

PO 2407

**OBJET : VOTRE COURRIER CONCERNANT LA BASTIDE « LA VERNE ».**  
Vos REF : N° 2202 du 29/01/2008.

Affaire suivie par :  
Philippe DALMASSO

☎ 04.97.21.42.70  
☎ 04.97.21.42.61

Monsieur,

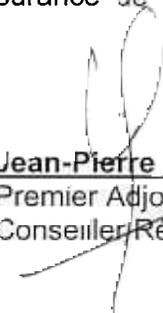
C'est avec une attention particulière que j'ai pris connaissance de votre courrier du 28 janvier 2008, concernant l'abattage d'arbres à la Bastide « La Verne ».

Je vous confirme que la Bastide fait effectivement l'objet d'une protection particulière, mais uniquement en ce qui concerne le bâti. S'agissant du jardin et des arbres qui y sont plantés, ceux-ci ne sont pas protégés juridiquement. C'est pour ces raisons que le propriétaire peut légalement couper ses arbres.

Toutefois, pour conserver les caractéristiques esthétiques du site, la Municipalité et l'architecte des bâtiments de France travaillent étroitement avec l'architecte du site pour que le choix de l'aménagement futur du jardin et des essences choisies respectent les prescriptions définies dans l'étude préalable au Plan Local d'Urbanisme.

Cependant, le propriétaire s'est d'ores et déjà engagé par écrit, auprès de la Municipalité, à réaliser un projet qui tiendra compte de toutes les recommandations de nos services.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
**Jean-Pierre GONZALEZ**  
Premier Adjoint au  
Conseiller Régional